d'aider un bon nombre de régions du pays. La déclaration que le ministre vient de faire confirme abondamment ce que nous pensions alors.

Je suis fort heureux de l'attitude que j'ai remarquée chez le ministre. En abordant la question il était, je crois, un peu embarrassé de n'avoir pas été ici quand il aurait dû y être. Nous pouvons lui pardonner cette absence, puisqu'aucun de nous, je crois n'escomptait que l'autre projet de loi serait adopté aussi rapidement. A mesure qu'il s'enflammait pour son sujet il montrait dans ses explications de plus en plus d'enthousiasme, en vérité, un enthousiasme semblable à celui que manifestait l'ancien ministre en présentant la mesure législative et en tentant de convaincre les députés de son utilité pour faciliter l'aménagement rural.

Nous constatons avec plaisir que le ministre est animé du même enthousiasme et de la même énergie. Je ne critiquerai pas avec malveillance son activité dans ce domaine particulier. Je voudrais, cependant, ajouter quelques remarques à mes observations précédentes. Quand, en 1961, nous avons présenté cette mesure législative, nombreuses ont été les critiques, vu qu'il s'agissait d'une mesure à longue échéance. L'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) est l'un de ceux qui ont formulé de vives critiques comme si la mesure avait pu être présentée plus tôt. Une mesure législative de longue portée doit nécessairement avoir un point de départ. Je suis content de voir que le gouvernement a enfin reconnu que cette loi de longue portée a été conçue de façon à accomplir précisément ce que l'ancien ministre de l'Agriculture lui avait fixé pour objet.

Je suis heureux de remarquer que le ministre ne s'est pas laissé aller à cette vieille habitude qui est de critiquer les agissements de l'ancien ministre de l'Agriculture. En effet, je le remercie des paroles aimables qu'il a employées en parlant de l'ancien ministre qui avait déposé cette mesure législative et qui s'en était occupé avec enthousiasme. Le ministre actuel des Finances, (M. Sharp) l'ancien ministre de l'Agriculture ainsi que l'ancien député de Calgary-Sud avaient tous cette mauvaise habitude. Ils semblaient croire qu'ils se mettraient en valeur en critiquant les anciens ministres.

Pour ce qui est de la modification proposée pour changer le titre de la loi, j'aurais cru que, si le ministre était sincère, et j'ai bonne raison de croire qu'il l'est, qu'il aurait pu accepter la suggestion faite par l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) lorsque la Chambre était saisie de ce projet de résolution. Il a proposé que le nouveau titre soit la loi sur l'agriculture et l'aménagement rural, (Agriculture and rural development act). Cela ne changerait pas (en anglais) le sigle de la loi qui était devenu un mot d'usage courant au Canada.

Si les intentions du gouvernement à cet égard sont purement politiques, s'il croit sincèrement qu'il faut modifier la loi pour des raisons politiques ou parce qu'un élargissement s'impose, il aurait pu la désigner comme la Greatly Expanded Rural Development Act, ce qui aurait donné un sigle convenant aux libéraux. Il n'y aurait alors eu aucun doute qu'il s'agissait d'une mesure bien à eux.

Je suis content de voir que le ministre a prévu l'élargissement de cette mesure, de concert avec le ministère de la Main-d'œuvre. Pour que cette mesure donne des résultats, il sera nécessaire d'agir ainsi, et je le félicite d'avoir pris cette disposition. J'espère qu'en donnant une orientation à cette loi, il n'enlèvera pas toute initiative aux diverses collectivités, ce qui est essentiel si la mesure doit donner des résultats. Ceux d'entre nous qui sont au courant de l'expérience faite aux États-Unis dans ce domaine se rappelleront que dans l'examen du comité du Sénat et de la Chambre, on avait signalé que le gouvernement pouvait fort bien exercer un pouvoir d'orientation mais sans aller jusqu'au dirigisme qui vouerait à l'échec les programmes de développement rural aux États-Unis.

Il faut insister pour qu'une orientation soit exercée mais, en dernière analyse, l'initiative doit être prise par les dirigeants locaux. J'espère que le ministre n'a pas négligé cet aspect très important du développement rural. Je remarque qu'en énonçant les nouveaux accords conclus avec les provinces, le ministre prévoit des changements découlant de la mise en œuvre du programme de l'ARDA depuis quelques années. Ces changements s'imposent.

• (8.00 p.m.)

Je remarque que le bureau du ministre a fait tenir aux journaux un nombre croissant de communiqués traitant des accords conclus avec les provinces. Il est intéressant de noter la diversité de ces accords. Lorsque le ministre a conclu ces conventions, il s'est aperçu, j'en suis persuadé, que les premières étaient quelque peu différentes. Cela dépend, en grande partie, des nombreuses enquêtes menées.